Ondes URBAINES
VILLES FRANCE
VILLES & AGGLOMÉRATIONS

Mercredi 27 Février 2008 - n°407

Europe - Présidence française de l'Union Européenne
Economie - SDIS - Refonte des missions et financements en question
Economie - Logement étudiant - Le rapport Anciaux II
Economie - Un commerce pour la ville - Les préconisations du rapport Rochefort
Economie - Police des lieux de sépulture : l'Intérieur veut développer les carrés confessionnels
Economie - Fonction publique - Accord sur le pouvoir d'achat
Economie - Agenda
Economie - La transposition des directives et décisions-cadres européennes

EUROPE

Présidence française de l'Union Européenne

Bruno Bourg-Broc, président de la FMVM, a rencontré Claude Blanchemaison, secrétaire général de la présidence française de l'Union Européenne, chargé de l'organisation et de la définition des modalités d'association de la société civile et des collectivités locales aux évènements et activités de la présidence française.

Bien que les villes moyennes n'aient pas été beaucoup associées à l'organisation des évènements, le FMVM a souhaité participer pleinement à la présidence française avec la Maison européenne des pouvoirs locaux français (MEPLF).

Ainsi, le 30 septembre prochain, les associations membres de la MEPLF vont s'impliquer directement dans l'agenda de la Présidence française de l'Union Européenne, en organisant au Parlement français (à l'Assemblée nationale probablement) un colloque d'une journée ayant pour thème « L'impact des législations européennes sur les politiques publiques locales ».
Le programme de la journée est en cours de réalisation.
Un label « Présidence française » sera attribué à cette rencontre importante.

ECONOMIE

SDIS - Refonte des missions et financements en question

Le président de la FMVM, Bruno Bourg-Broc, a reçu mercredi dernier deux représentants de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF), le Colonel Richard Vignon, son président, ainsi que le Médecin-colonel, Jean-Yves Bassetti, son vice-président en charge de la santé et du secours à personnes. Lors de cette rencontre institutionnelle, ont été passées en revue quelques questions qui devraient prochainement agiter l'actualité des Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).
S'agissant de l'organisation des secours à personnes, les deux représentants de la FNSPF ont tout d'abord tenu à sensibiliser le président Bourg-Broc sur le contenu du manifeste adopté en 2007 par les représentants des pompiers et qui place la réorganisation des secours à personnes au cœur des préoccupations de cette fédération. Les grandes lignes de ce manifeste portent sur **la sensibilisation de la population aux secours, sur l'amélioration de l'efficacité et la cohérence opérationnelle du dispositif** (difficultés d'interopérabilité posées par la multiplication de transports sanitaires et d'interventions à caractère social, problèmes liés à la régulation médicale des urgences, à la mise en place du 112…), ainsi que **sur la formation et la clarification de l'organisation institutionnelle et financière des SDIS**. Fruit d'échan-ges entre la FNSPF, les ministères de l'Intérieur et de la Santé, un référentiel national du secours à personnes devrait d'ailleurs voir le jour pour le printemps, de même qu'un rapport de l'IGA et l'IGF sur la gestion des SDIS.

Sur l'organisation et le financement des SDIS, le Colonel Richard Vignon a insisté pour entendre davantage la voix des maires et souligné l'importance de **conserver un lien financier entre les SDIS les communes et EPCI**. En effet, la « suppression » (basculement dans la DGF comme l'ont été les contributions CCAS des communes) des contingents communaux d'incendie et de secours adoptée par la loi du 27 février 2002, puis les reports successifs prévus jusqu'au 1er janvier 2010, et au final le règlement définitif de cette question dans le cadre du projet de loi de finances pour 2009, pourraient remettre en cause **l'équilibre institutionnel trouvé par la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004**.
Pour la FNSPF, le maintien de ce lien reste un enjeu politique fondamental quant au devenir des relations entre les maires et les SDIS, du volontariat de sapeur-pompier et du modèle français de sécurité civile.

ECONOMIE

Logement étudiant - Le rapport Anciaux II

À la fin de l\'année 2003, une mission parlementaire sur la question du logement étudiant avait été confiée au député de Saône-et-Loire, Jean-Paul Anciaux, et donné lieu à la réalisation, en 2004, d\'un rapport qui contenait des mesures en vue d\'améliorer la vie étudiante.
Le gouvernement ayant engagé une concertation relative à la vie étudiante et au logement étudiant, François Fillon a souhaité qu\'un bilan concret des mesures déjà prises soit réalisé et que de nouvelles solutions d\'amélioration des conditions de logement étudiant lui soient proposées. Le député Anciaux a remis officiellement son second rapport consacré au logement étudiant le 15 février dernier.

Bilan de la mise en œuvre du rapport Anciaux I

Le diagnostic de l\'existant réalisé en 2003 avait permis d\'identifier un besoin sur 10 ans de 7 000 réhabilitations annuelles et 5 000 constructions nouvelles par an. La période 2004-2007 a vu la réalisation de 17 500 réhabilitations et 6 300 nouveaux logements ou prises en gestion par les CROUS.
Le rapport Anciaux I était construit autour de 27 préconisations. Après 3 ans, l\'évaluation de ces préconisations montre que, sur 27 préconisations, 13 préconisations sont entièrement réalisées ; 12 sont à l\'étude ou en cours de réalisation ; et 2 restent à concrétiser.

Le retard constaté dans le rythme des constructions et les réhabilitations s'avère lié à plusieurs facteurs :
• Difficulté à trouver du foncier pouvant être mis à disposition gratuitement ou à très faible coût.
• Nombreux marchés infructueux, les entreprises du bâtiment étant très chargées et privilégiant les appels d\'offres du secteur privé.
• Défaut de coordination entre les différents acteurs (collectivités, universités, Recteurs, CROUS, entreprises du bâtiment, bailleurs privés et organismes de logement public, et autres intervenants) qui pénalise les opérations à financements multiples.
• Affichage incertain des priorités du gouvernement au fur et à mesure que l\'on s\'éloigne du centre des décisions.
• Les besoins globaux ont bien été identifiés, notamment pour les réhabilitations, mais que le réseau des œuvres universitaires n\'a pas réussi à afficher précisément la cartographie des constructions nouvelles en travaillant avec les collectivités locales, faute d\'impulsion nationale.

Toutefois, le rapport souligne que le dispositif 'Logement en ville' a permis de faire progresser le nombre de transactions de 30 000 à 50 000 et que le volet 'Logement étudiant' dans le programme local de l\'habitat (PLH) a été intégré lors de son renouvellement par de nombreuses collectivités, surtout lorsque le CROUS a été associé à la réflexion.
En revanche, si les communautés d\'agglomération peuvent prendre la compétence « Logement étudiant » depuis la loi de décentralisation de 2004, aucune d\'entre elles n\'est allée au terme de la démarche à ce jour. La raison invoquée étant le coût élevé de remise en état du patrimoine.
La contractualisation des CROUS avec les collectivités progresse quant à elle difficilement et peu d\'engagements financiers sont pris pour une participation à la politique du logement étudiant. La démarche de réflexion conjointe nécessitant l\'association sur chaque site de tous les acteurs publics et privés du logement étudiant s\'avère particulièrement difficile à mettre en œuvre.

Par ailleurs, le rapport remarque que le respect des engagements du CPER 2000-2006 n\'a pas été complètement obtenu. Ainsi, par rapport à un objectif de 1 500 places financées par an, 1 000 l\'ont été en 2004, 1 500 en 2005 et moins de 1 000 en 2006. Les autorisations d\'engagement pour l\'année 2007 et les suivantes n'étaient pas encore toutes connues à la date de rédaction du rapport. Enfin, l\'exonération durable de la taxe foncière sur les propriétés bâties n\'a pas été obtenue pour les résidences étudiantes des CROUS.

Les préconisations du rapport Anciaux II

Le premier axe « **Combattre la pénurie : de nouveaux logements pour les étudiants** » implique de :
1- « *Mieux exploiter toutes les solutions techniques existantes* ». Ce qui nécessite notamment, aux termes du rapport, de sanctuariser les crédits du CPER (part État) affectés au logement étudiant, ainsi que toute mesure exceptionnelle de l\'État en la matière ; mais aussi d\'inciter l\'implication des collectivités territoriales pour la construction de logements sociaux étudiants dans les sites tendus. Il convient aussi d\'importer et d\'encadrer juridiquement le concept de « maisons étudiantes », tout comme de diffuser et de faire adopter par l\'ensemble des acteurs publics et privés le référentiel du logement étudiant établi par le CNOUS dans la suite du rapport Anciaux I.

2- « *Programmer des réalisations concrètes* ». Ce qui implique d\'identifier des sites immédiatement exploitables afin de lancer à très court terme des opérations de constructions nouvelles de logements, notamment sur les campus existants ou sur les terrains dont l\'État est propriétaire. Ces projets devront être cartographiés et un suivi régulier de leur avancement devra être assuré. Enfin, le rapport préconise de mettre en place un comité de suivi des opérations de réhabilitations et de constructions nouvelles où pourront s\'exprimer les élus étudiants.

3- « *Répondre à la demande de tous les étudiants de préserver une offre à faible loyer dans le parc existant des grands centres urbains* ». Ce qui nécessite d\'établir une cartographie des logements à faible loyer dans chaque site universitaire ; de quantifier les besoins en logements à faible loyer pour chaque site universitaire au regard des populations étudiantes et leurs cursus ; de mettre en valeur les réalisations du secteur privé dans les grands centres urbains ; et enfin de relancer l\'étude de l\'exonération de la taxe foncière pour les résidences universitaires des CROUS.

S\'agissant du deuxième axe « **Développer et encadrer de nouveaux mécanisme pour diversifier l\'offre** », Jean-Paul Anciaux propose de :
1- Informer les étudiants sur l\'ensemble de l\'offre publique et privée par le biais d\'un portail web dédié, et développer

des campagnes de communication ciblées sur les nouveaux modes de location.
2- Encourager la colocation auprès des bailleurs en harmonisant les pratiques et en diffusant un « guide » de recommandations. La réflexion sur une éventuelle refonte des aides personnelles au logement devra intégrer le besoin d\'adapter celles-ci à ce mode de location.
3- Accompagner les initiatives originales existantes par un soutien actif et des partenariats formalisés avec le réseau des oeuvres universitaires, afin d\'augmenter l\'offre de logements étudiants.
4- Faciliter et sécuriser par un encadrement juridique approprié le développement du logement intergénérationnel y compris dans le parc social. Ce qui nécessite de bâtir une charte nationale du logement intergénérationnel et de prévoir plusieurs scénarii d\'échanges étudiants-personnes âgées.
5- Mobiliser les bailleurs sociaux publics et privés institutionnels.
6 - Inciter les bailleurs privés à louer davantage aux étudiants en sollicitant le concours des fédérations professionnelles concernées pour des campagnes d\'information ciblées menées en partenariat avec les CROUS.
7 - Travailler sur un label CROUS pour sécuriser les transactions et fiabiliser les offres publiques et privées.
8 - Lancer une réflexion sur les surfaces minimum nécessaires en construction neuve et sur les modes de financement du logement étudiant.
9 - Mettre en place un comité technique de suivi du plan gouvernemental en faveur du logement étudiant afin d\'informer au mieux les décideurs.

S\'agissant du troisième et dernier axe de propositions du rapport « **Repenser les aides à la personne** », les propositions sont de :
1- Lancer une réflexion assortie d\'un calendrier précis sur la refonte des aides personnelles au logement pour les étudiants.
2- Étudier les modalités d\'un transfert des aides personnelles au logement pour les étudiants au ministère de l\'Enseignement supérieur et de la Recherche pour une meilleure visibilité et un pilotage amélioré de l\'ensemble des aides attribuées aux étudiants et assurer la traçabilité de ce nouveau dispositif.
3- Supprimer le mois de carence de l\'ALS pour alléger le poids financier de l\'entrée dans les résidences universitaires pour un étudiant et favoriser ainsi la mobilité.
4 - Revoir le calendrier de paiement des bourses.
5- Ouvrir à tous les étudiants les dispositifs de sécurisation des rapports locataires-bailleurs (Locapass, GRL).

Recevant le rapport Anciaux sur le logement étudiant, la ministre de l'Enseignement supérieur, Valérie Pécresse, a promis 620 millions d\'euros sur quatre ans pour la construction et la rénovation de chambres universitaires. La ministre envisage d\'encourager les nouvelles formes de logement étudiant, mobilisables plus rapidement, et qui correspondent à la situation immobilière dans les grandes villes : la colocation et le logement intergénérationnel.

ECONOMIE

Un commerce pour la ville - Les préconisations du rapport Rochefort

Le directeur du CREDOC, Robert Rochefort, a remis le 20 février 2008, son rapport intitulé « un commerce pour la ville » à la ministre du Logement et de la Ville. Il formule 34 propositions réparties en trois parties :
- propositions pour le commerce des villes et des quartiers ;
- propositions reprises de la commission pour la libération de la croissance française ;
- propositions destinées au commerce dans les quartiers sensibles et dans les vieux centres dégradés.

Le directeur du CREDOC insiste sur la nécessité de préserver l'intégration de la diversité commerciale dans la ville. Rejoignant en cela la FMVM dans sa position exprimée lors des Assises 2007 à Chambéry.

Dynamiser le commerce de centre ville
Le rapport propose de créer trois labels pour les petits commerces des villes :
- un label « excellence »
- un label « performance prix »
- et un label « rue du commerce de qualité ».

Ces labels seraient effectués par des organismes indépendants. L'Etat et les organismes consulaires en encourageraient la mise en place par un financement partiel du coût pour le commerçant. Les maires seraient sollicités pour relayer ces initiatives auprès des habitants.
Parmi les mesures pour dynamiser l'activité commerciale de centre ville, nous retiendrons aussi :
- La possibilité de créer une nocturne hebdomadaire pour les commerces de centre-ville sur l'ensemble du territoire.
- L'autorisation d'ouvrir des petits et moyens commerces de centre ville le dimanche matin.
- La nécessité de mieux cibler la communication nationale pour assurer la promotion du commerce en ville.
- La nécessité de placer le commerce au cœur de la réflexion urbaine grâce au renforcement des schémas départementaux de développement commercial (SDC). Une commission permanente de l'équipe commerciale de niveau régionale sera chargée de coordonner les SDC.
- La création d'un conseil de surveillance des FISAC, qui regrouperait les représentants des élus territoriaux, des administrations, des organismes consulaires et des personnalités qualifiées. Il serait présidé par un magistrat de la Cour des Comptes et devrait rendre un rapport annuellement.
- La généralisation de la mise en place de manageurs commerciaux de ville ou d'agglomération.
- La maîtrise des baux commerciaux et le soutien à la formation des commerçants, notamment par le tutorat.
- L'intégration des petits commerces dans l'économie numérique.
- La tenue annuelle d'une réunion publique dans chaque ville sur le commerce.
- Trouver un juste équilibre en matière de circulation automobile et de stationnement.
- La possibilité pour les petits commerçants et artisans de proposer des offres conjointes dans les marchés publics.

Soutenir le commerce dans les quartiers fragiles

Un certain nombre de propositions sont ciblées sur les quartiers les plus fragiles et sur les vieux centres urbains dégradés. Le rapport prévoit notamment de :
- Inclure un volet activité commerciale dans chaque projet de rénovation urbaine ;
- Bâtir une dizaine de grands projets commerciaux dans des zones franches urbaines ou des zones urbaines sensibles ;
- Affecter une partie de la Taxe d'Aide au Commerce et à l'Artisanat (TACA) directement aux projets de revitalisation commerciale dans ces zones jugées prioritaires ;
- Amplifier le commerce forain de plein air et développer les autres formes de commerce mobile et intermittent ;
- Assurer la sécurité dans toutes les zones commerciales ;
- Renforcer l'Epareca tout en le rapprochant de l'Anru, en mettant en place un « epareca allégé » pour les vieux centres urbains dégradés ;
- Exonérer d'impôt sur les plus-values la cession des commerces dans les centres urbains dégradés lorsqu'ils permettent le regroupement de plusieurs boutiques.

Le rapport reprend aussi un certain nombre de dispositions du Rapport Attali.

ECONOMIE

Police des lieux de sépulture : l'Intérieur veut développer les carrés confessionnels

Préoccupation partagée aujourd'hui par nombre de maires de villes moyennes et rappelée par la commission Machelon au moment du centenaire de la loi de 1905, la question des carrés confessionnels revêt une dimension symbolique forte dans un domaine où le maire est toujours tenu de veiller, dans l'exercice de ses pouvoirs de police, à l'interdiction de toutes distinctions « à raison des croyances ou du culte du défunt… » (art. L. 2213-9 du CGCT).
Alors que les conclusions de la précédente commission appelaient à faire évoluer le corpus législatif et réglementaire pour lever les incertitudes juridiques existantes, une circulaire du ministère de l'intérieur publiée le 19 février dernier encourage le développement de carrés confessionnels.
En effet, si le maire conserve « toute latitude pour apprécier l'opportunité de créer ou non un espace confessionnel » (…) qui « ne doit pas être isolé des autres parties du cimetière par une séparation matérielle de quelque nature qu'elle soit », Michèle Alliot-Marie souligne que le développement de tels espaces « paraît être la solution à privilégier » pour répondre aux attentes des familles issues de l'immigration.
Par souci d'intégration, la ministre de l'Intérieur demande notamment aux préfets d'« encourager les maires à favoriser, en fonction des demandes, l'existence d'espaces regroupant les défunts de même confession, en prenant soin de respecter le principe de neutralité des parties communes du cimetière ainsi que le principe de liberté de croyance individuelle »…

Pour plus de précisions :
http://www.interieur.gouv.fr/misill/sections/a_votre_service/lois_decrets_et_circulaires/2008/inta0800038c/view

ECONOMIE

Fonction publique - Accord sur le pouvoir d'achat

Le jeudi 21 février 2008, le ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, et le secrétaire d'État chargé de la Fonction publique ont signé avec quatre organisations syndicales de la Fonction publique (ainsi que la FHF, qui représente les employeurs hospitaliers) trois relevés de conclusions à l'issue d'une négociation sur le pouvoir d'achat dans la Fonction publique. Le premier porte sur le pouvoir d'achat, et s'avère être le premier depuis 10 ans puisque le dernier accord relatif aux salaires a été conclu en 1998. Le second sur le compte épargne-temps (le CET) et le troisième sur les politiques sociales.

Le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre notamment les volets suivant :

1) La revalorisation du point d'indice de 0,8% en 2008 (0,5% au 1er mars 2008 et de 0,3% en octobre 2008) et aussi une nouvelle méthode de négociation salariale au titre de la période 2009-2011 dans le cadre de l'élaboration du prochain budget pluriannuel.

2) Dans le cadre de la mise en œuvre de la fonction publique de métier, le gouvernement veut discuter d'une restructuration de la grille afin de mieux reconnaître les efforts et la valeur professionnelle des agents.

3) Afin de favoriser le logement des fonctionnaires, l'aide à l'installation personnalisée sera valorisée. Elle passera de 700 à 900 euros en Ile de France, PACA et ZUS. Elle sera portée à 500 euros dans les autres régions de France. Le montant maximal du prêt Mobilité, aidant à financer les frais initiaux relatifs à la location d'un logement, sera doublé et porté à 2 000 euros.
Dans ce contexte, d'autres négociations sont actuellement engagées, notamment sur la rénovation du dialogue social dans la Fonction publique.

L'intégralité du communiqué de presse est accessible sur *http://www.budget.gouv.fr*

Agenda

3 avril 2008
Bourgoin-Jallieu

2e réunion interrégionale d'information sur les Fonds structurels européens pour les villes moyennes et Epci dans le cadre des programmes opérationnels 2007-2013
Réunion réservée aux adhérents

5 juin 2008
Paris

Assemblée générale de la FMVM

ECONOMIE

La transposition des directives et décisions-cadres européennes

Lors du conseil des ministres du 20 février dernier, Jean-Pierre Jouyet, secrétaire d'État chargé des Affaires européennes, a présenté une communication sur la transposition des directives et des décisions-cadres européennes.

Tableau de bord
La Commission européenne diffuse chaque semestre un tableau de bord comparant les efforts et les résultats des États membres en matière de transposition et d'application du droit communautaire.
La France vient d'atteindre son meilleur résultat depuis la création de l'exercice en 1997. La France aurait transposé 98,8 % des directives européennes émises au premier semestre 2007. Comme la France assumera, au second semestre 2008, la présidence du Conseil de l'UE, des résultats exemplaires en la matière ont été souhaités.
Toutefois, malgré ce succès affiché, la France reste encore souvent mise en cause par la Commission pour ses retards dans la transposition des directives communautaires. C'est pourquoi le gouvernement s'est aussi donné l'objectif ambitieux de transposer 42 directives avant le mois d'octobre (sachant que dix d'entre-elles nécessiteront l'adoption de mesures législatives).

Selon le rapport public du Conseil
d'État de 2007 sur « L'administration française et l'Union européenne », la France se plaçait toujours au 23e rang de l'UE l'année dernière en matière d'application du droit communautaire, avec 95 procédures d'infraction ouvertes contre elle, devant l'Espagne et l'Italie, qui comptent respectivement 109 et 161 procédures d'infraction en cours. Il était donc important de redresser la situation, alors même que les « recours en manquement sur manquement », exercés en application de l'article 228 du traité instituant la Communauté européenne, sont appelés à déboucher sur des condamnations financières très lourdes. La transposition des directives constitue une exigence politique, régulièrement réaffirmée lors des Conseils européens. Les Conseils européens de Stockholm en 2001 et de Barcelone en 2002 avaient fortement insisté auprès des Etats membres pour « qu'ils transposent dans leur doit interne en priorité les directives relatives au marché intérieur ». C'est sur ce point précis que la plupart des Etats membres, dont la France, ont fait des efforts particuliers depuis juin 2007.
En effet, la Commission garantit et contrôle l'application uniforme du droit communautaire par les Etats membres en vertu de l'article 211 du traité CE, qui lui donne le rôle d'être gardienne des traités. Si un Etat a manqué à ses obligations qui lui incombent en vertu du traité, la Commission européenne doit engager une procédure d\'infraction.
Son vingt-quatrième rapport annuel du 17 juillet 2007, sur le contrôle de l'application du droit communautaire en 2006, avait déjà noté une amélioration de la notification des mesures nationales de transposition.

Étape suivante
Le prochain tableau de bord de la Commission européenne sera publié en juillet, c'est-à-dire au début de la présidence française de l'Union européenne, sur la base des transpositions effectuées avant le 30 avril 2008. Dans cette perspective, le gouvernement veut se mobiliser pour que la France atteigne un taux de transposition des directives d'au moins 99 % avant cette échéance.
Le ministère des affaires étrangères compte dès lors sur l'application de certaines idées issues du « Comité de réflexion sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions de la Ve République » (le « Comité Balladur ») pour élaborer une nouvelle méthode permettant d'accélérer le processus législatif. D'un point de vue pratique, Jean-Pierre Jouyet souhaite également que les travaux de transposition des décisions européennes commencent dès qu'un accord est trouvé au niveau communautaire, et « avant même que le texte final de la directive soit publié ».

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi